

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 17 octobre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : Mme Sandrine BERTHET

**Membres présents** : 28

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Roger MAZANA

**Membres ayant donné pouvoir** : 14

Mme Valérie BOULARD pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI  
M. Pascal MIRALLES-FOMINE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET  
Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE  
M. Stéphane GENIN pouvoir à Mme Jacqueline PALLUY  
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE  
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET  
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Hervé THIBAUD  
M. Stevens BOBI pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD  
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL  
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT  
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Monsieur Roger MAZANA  
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO  
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Madame Stéphanie VELLA

**Membre absent**: 1

M. Jean-Baptiste DOZOLME

**Délibération n°20241003DEL13**

## **ACTION EDUCATIVE**

### **Subvention versée aux classes d'environnement 2024**

#### **RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20230202DEL10 du 2 février 2023, ont été approuvées les modalités de financement des classes d'environnement.

Il convient désormais de verser aux coopératives scolaires des écoles qui organisent des séjours, la subvention correspondant à la participation de la Ville aux frais pour l'année 2024.

La subvention à allouer s'établit comme suit :

#### **École Jules Ferry Élémentaire**

1 classe de CE2/CM1, 24 élèves – Thème « La résistance dans le Vercors » – 5 jours avec 4 nuitées à Méaudre, (38)

Total à verser	800,00 €
----------------	----------

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **FIXER** selon la proposition énoncée ci-dessus, le montant de la subvention à verser à la coopérative scolaire pour la classe d'environnement de l'école Jules Ferry organisée sur l'année civile 2024,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**